



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 25 MAI 2012

ÉTAIENT PRÉSENTS

Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX

M. Patrick CEGIELSKI

M. Jean-Claude DRIANT

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Isabelle COLL

M. Christian CUESTA

M. Cédric FRETIGNE

Mme Claudine GOLDSTEIN

M. Arnaud THAUVRON

M. Philippe THIARD

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens,

Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS) :

M. Julien GIRAL

Collège des étudiants et usagers :

M. Maxime ENAULT

M. Yoro FALL

M. Pierre AZAN

M. Alexis ARDOIN

Collège des personnalités extérieures :

Mme Laëtizia KRUSZYNSKA

Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A– dit des « Professeurs des universités» :

Mme Catherine DEVILLE-CAVELLIN (procuration à M. Julien GIRAL 1^{er} porteur et à M. Pierre SERNE ou Mme Liliane PIERRE 2nd porteur)

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV (procuration à M. Jean-Claude DRIANT 1^{er} porteur et à M. Luc HITTINGER 2nd porteur)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Marie-Albane DE SUREMAIN (procuration à M. Julien GIRAL)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens,

Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA (procuration à M. Jean-Claude DRIANT)

M. Gérard JAGOUDEL (procuration à Mme Claudine GOLDSTEIN)

Collège des étudiants et usagers :

M. Nicolas SERERO (procuration à M. Yoro FALL)

Collège des personnalités extérieures :

Mme Liliane PIERRE (procuration à M. Julien GIRAL)

M. Félix GUARINO (procuration à M. Claude BARREIX)

M. Christophe LAFOND (procuration à M. Christian CUESTA 1^{er} porteur et à M. Luc HITTINGER 2nd porteur)

Mme Anne BELLANCOURT (procuration à M. Christian CUESTA)

M. Frédéric MORET (procuration à M. Luc HITTINGER 1^{er} porteur et à M. Christian CUESTA 2nd porteur)

Parmi les membres non-élus du conseil, ayant voix consultative, étaient présents :

M. Jean-François DUFEU, VP en charge du patrimoine

M. Didier GEIGER, Directeur de l'IUFM

M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

Mme Marie-Claude MILLOT, Directrice de l'UFR Sciences et technologie

M. Yves PALAU, VP du Conseil des études et de la vie universitaire

Mme Florence RIOU, Direction des affaires juridiques et générales

M. François TAVERNIER, Directeur général des services

M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet de la Présidente de l'Université

Parmi les autres membres du conseil, n'ayant ni voix délibérative ni voix consultative, invités par la présidente, étaient présents :

Mme Kaldia KECHIT, représente M. William MAROIS, Recteur de l'Académie de Créteil Chancelier des Universités

Mme Anne-Sophie FOURES, Direction des affaires juridiques et générales

Mme Christine BENARD, Direction des affaires juridiques et générales

SOMMAIRE

1. INSTANCES	6
1.1. Election du Vice-président aux relations internationales	6
1.2. Représentants UPEC au CA du PRES	9
2. VIE DE L'ETABLISSEMENT.....	10
2.1. Les principes et les fourchettes des PCA et PRP	10
3. ORGANISATION DES ETUDES	12
3.1. Adoption des calendriers des formations pour l'année 2012-2013 (sous réserve d'avis favorable du CEVU).....	12
4. OFFRE DE FORMATION ET PEDAGOGIE	13
4.1. Demande de création et renouvellement de diplômes d'université (sous réserve d'avis favorable du CEVU).....	13
5. QUESTIONS DIVERSES.....	16
5.1. PV du 13 avril 2012	16

La séance est ouverte à 14 heures 12, sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.

M. LE PRESIDENT.– Nous avons le quorum.

Bonjour à toutes et à tous.

Quelques nouvelles... Vous avez vu que nous avons changé de Président. En outre, nous avons une nouvelle Ministre de l'Enseignement Supérieur, en la personne de Madame Geneviève FIORASO, que j'ai pu écouter hier dans le cadre de la CPU (Conférence des Présidents d'Université).

Elle ne nous a pas annoncé des choses qui sont essentielles, mais ce qui apparaît le plus directement, c'est qu'elle a un discours tourné autour du dialogue et une capacité à ne pas faire de la langue de bois. Elle a clairement exprimé que des choix seront à faire. Nous pourrions être en accord, mais nous pourrions aussi être en désaccord. Ce n'est pas grave. Je reprends ses termes : *« Je ne suis pas là pour faire de la politique « Bisounours ». Je préfère prendre en main les dossiers, les examiner et répondre aux vrais enjeux. »*

Si je dis cela, c'est parce qu'à côté de la Ministre, un certain nombre de personnes ont été nommées.

Le Directeur de Cabinet, c'est Lionel COLLET, qui est l'ancien Président de la CPU et qui est l'ancien Président de Lyon 1.

Comme Directeur de Cabinet adjoint, c'est Monsieur CYTERMANN qui était auparavant du côté DGRI je crois. C'est un monsieur qui connaît parfaitement bien le Ministère, en particulier non pas du côté de la DGSIP, celui que nous avons l'habitude de connaître, mais du côté DGRI.

Associé à ces deux personnes, il y a un Conseiller spécial pour la Recherche Biomédicale. C'est une personne de l'UPEC : Yves LEVY. Il est PU-PH à Mondor, Professeur d'immunologie. Il est celui qui a porté le projet de Labex.

Du côté des formations, c'est Daniel FILÂTRE, qui est l'ancien Président d'Université de Toulouse-Le Mirail et donc plutôt des Sciences Humaines et Sociales.

Nous voyons que l'équipe qui se trouve autour de Geneviève FIORASO est une équipe connaissant bien les dossiers, que ce soit en matière de formation, de recherche ou

d'administration. Je pense que nous allons pouvoir bien travailler.

Il y a un autre point d'information. Ce matin, je suis allé voir le Directeur Général de l'INSERM. Il y a une personnalité que nous connaissons un peu et qui va être en charge de l'Europe et de l'international. C'est Anne BISAGNI avec qui j'ai beaucoup travaillé.

Si je dis cela, c'est que dans une politique internationale et dans une politique européenne, il va être important de pouvoir avoir des contacts au meilleur niveau, en particulier en lien avec le Ministère.

Voilà pour les dernières nouvelles. Je pense que nous pouvons commencer ce Conseil d'Administration.

Y a-t-il des procurations ?

Mme FOURES.– Monsieur le Président, vous avez reçu procuration de Monsieur MORET.

Monsieur BARREIX, vous avez reçu procuration de Monsieur GUARINO.

Monsieur DRIANT, vous avez reçu procuration de Madame OLLIVIER-YANIV et de Madame FAURE-DUNABEITIA.

Monsieur CUESTA, vous avez reçu procuration de Madame BELLANCOURT et de Monsieur LAFOND.

Madame GOLDSTEIN, vous avez reçu procuration de Monsieur JAGOUDEL.

Monsieur GIRAL, vous avez reçu procuration de Madame PIERRE et de Madame DE SUREMAIN.

Monsieur FALL, vous avez reçu procuration de Monsieur SERERO.

Monsieur SERNE n'est pas là ?

M. LE PRESIDENT.– Non. Je crois que déjà la fois dernière, il n'était pas représenté. Nous allons voir la Région la semaine prochaine.

1. INSTANCES

1.1. Election du Vice-président aux relations internationales

M. LE PRESIDENT.– J'avais exprimé l'intérêt qu'il y avait pour l'Université de pouvoir se développer à l'international pour des raisons un peu stratégiques. On représente bien l'Université basée sur son territoire, mais si l'on veut que notre Université puisse rayonner demain, il faut également avoir un positionnement international.

Ce positionnement se fera à deux niveaux. Le premier niveau est d'assurer les mobilités entrantes et sortantes des étudiants et des enseignants-chercheurs. Nous avons un très bel outil aujourd'hui qui est la Maison des Langues et des Relations Internationales. Le second niveau est, en matière d'enseignement et de recherche, d'avoir une capacité à aller chercher des programmes, des projets européens et des contrats. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons tous considéré qu'il était important de pouvoir se structurer à l'international.

Ce n'est pas quelque chose qui se décrète comme cela. On ne dit pas simplement « *je veux faire de l'international pour prendre l'avion* ». À un moment donné, si l'on veut vraiment avoir une politique à l'international, il faut qu'il y ait des personnes qui s'en occupent plus directement. C'est pour cette raison que j'ai cherché un certain nombre d'enseignants-chercheurs qui pourraient s'intéresser au sujet.

Dans les différentes personnes que j'ai rencontrées, il y a une jeune professeur qui est arrivée à l'UPEC en 2011. C'est le Professeur Isabelle ALFANDARY. Elle est professeur en littérature américaine. Elle a plusieurs qualités. Parmi ses qualités, au travers du fait qu'elle est professeur de littérature américaine, elle connaît bien les Etats-Unis et la structuration de la recherche aux Etats-Unis. Elle a en particulier eu la possibilité de répondre à un appel d'offres alors qu'elle était à Lyon en termes de ce que l'on appelle des PUF, qui associent une université américaine (celle de Berkeley) à l'UPEC et à Lyon 2 dans laquelle elle se trouvait. Elle avait aussi, avant de quitter Lyon, fait un projet de Maison des Relations Internationales et des Langues. Ce projet, elle l'avait conduit sur le papier. Il doit se réaliser sur Lyon. Elle est partie en 2011. C'est assez naturel pour elle de s'intéresser à notre Maison des Langues et des Relations Internationales et donc de pouvoir la faire évoluer.

Elle est partante. Nous en avons beaucoup discuté ensemble. Nous lui avons montré les éléments que nous avons. Dans ce cadre-là, elle sera associée à Elise LAMARE, qui vient de la Faculté d'économie et de gestion, qui est PRAG et qui est assesseure aux Relations Internationales.

L'idée est d'avoir, un peu comme pour d'autres conseils, une VP et une assesseure qui puissent nous permettre de structurer ces Relations Internationales, en sachant que dans un premier temps, on ne veut pas simplement créer un nouveau service, mais faire en sorte que l'on puisse accompagner ce projet dans une Direction. C'est en particulier la Direction du

développement que Pierre COURAUD anime et qui devrait nous permettre de faire évoluer cette structure, l'accompagner et faire en sorte qu'elle puisse être fonctionnelle assez rapidement.

Voilà en quelques mots. Je ne vous ai pas décrit toutes les qualités d'Isabelle ALFANDARY. Si vous avez des questions, je veux bien y répondre. *(Il n'y a pas de question.)*

Pour ceux qui l'ont déjà côtoyée dans l'équipe, on s'aperçoit qu'elle a une vraie plus-value à apporter pour l'équipe de Direction, pour l'UPEC, pour les enseignants-chercheurs et pour les étudiants de l'UPEC.

Comme nous nous prononçons sommes sur une personne nominative, nous nous devons de passer par un vote à bulletin secret.

Anne-Sophie, pouvez-vous nous rappeler les règles de vote pour qu'il n'y ait pas de dérapage ?

Mme FOURES.– D'après les statuts, les vice-présidents sont élus sur proposition du Président de l'Université par les membres du Conseil d'Administration à la majorité absolue des membres en exercice. Je vous propose donc de fonctionner comme d'habitude et avec le même Bureau de vote.

(Le Bureau est composé de Monsieur BARREIX et de Monsieur FALL.)

(Monsieur le Président soumet la proposition de nommer Isabelle ALFANDARY vice-présidente aux Relations Internationales au vote.)

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(Il est procédé au dépouillement des bulletins contenus dans l'urne.)

Nombre d'émargements : 27.

Bulletins blancs ou nuls : 0.

Suffrages exprimés : 27.

Madame Isabelle ALFANDARY est élue vice-présidente aux Relations Internationales à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.– Merci pour elle !

(Applaudissements.)

1.2. Représentants UPEC au CA du PRES

M. LE PRÉSIDENT.– Vous savez sans doute que les statuts du PRES ont changé et évolué. Il y a eu des discussions l'année dernière. À l'issue de ces discussions, nous sommes rentrés dans un circuit administratif qui a été un peu long, mais qui a conduit au fait que les nouveaux statuts du PRES ont été publiés le 13 avril de cette année par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, entre autres, avec tous les autres ministères.

Dans les différentes participations et représentations du PRES, il y a les représentants de l'UPEC.

Auparavant et dans le cadre du PRES au niveau du Conseil d'Administration, sur les statuts précédents, l'UPEC, ou plutôt Paris 12, n'apparaissait pas directement. En effet, les statuts avaient été votés en amont de l'adhésion de l'Université Paris 12 UPEC au PRES. Nous avons donc convenu que trois postes étaient réservés aux membres de l'UPEC comme pour les autres établissements fondateurs. Nous avons admis que l'UPEC (Paris 12) était représentée d'une part par son Président, d'autre part par le vice-président du Conseil scientifique dans la mesure où les éléments qui sont délégués au PRES sont avant tout en lien avec la recherche. Comme cela engageait également un certain nombre de moyens, nous avons exprimé le fait que la troisième personne qui pouvait représenter l'Université était le ou la VP au CA et que c'était ainsi que nous allions fonctionner.

Maintenant, avec ces nouveaux statuts qui ne changent pas fondamentalement cette position mais qui changent quand même un certain nombre de choses par ailleurs – nous y reviendrons tout à l'heure –, il y a le fait de refaire voter au Conseil d'Administration la représentation de l'UPEC au sein du PRES.

Nous vous avons transmis les nouveaux statuts. La proposition que nous vous faisons, c'est, comme l'Université Paris-Est Créteil doit être représentée par trois personnes de façon directe, de reconduire ce que nous avons mis en avant la fois dernière : compte tenu du fait que les grandes missions du PRES demeurent les mêmes, il s'agit de faire en sorte que l'Université, son Conseil d'Administration, puisse être représentée par le Président, par le vice-président du Conseil d'Administration et par le vice-président du Conseil scientifique.

Voilà la proposition que nous vous faisons pour ce point.

Nous pouvons dire quelques mots sur le fait qu'au sein du Conseil d'Administration du PRES, d'autres personnes sont représentées, en particulier les enseignants-chercheurs. Il y a

également des doctorants qui doivent être représentés. Mais, pour le moment, comme les choses ne sont pas encore complètement formalisées, en particulier avec un règlement intérieur qui définit bien la manière dont les choses doivent se faire, je vous propose que nous statuions là-dessus et que nous rendions fonctionnelle la représentation de l'Université au sein du prochain CA du PRES qui, je crois, a lieu le 18 juin. Sinon, nous allons nous retrouver dans une situation où nous ne serons pas représentés, ce qui est toujours un peu embêtant.

Voilà la raison du point que nous avons mis à l'ordre du jour de ce Conseil d'Administration. Si vous avez des questions, j'essaierai d'y répondre. *(Il n'y a pas de question.)*

Sur les étudiants, c'est bien deux représentants des étudiants suivant leur formation au sein de l'établissement. C'est l'une des évolutions. De la même manière, les représentants des enseignants-chercheurs ou les enseignants et les chercheurs se sont accrus. La fois dernière, c'était deux ; maintenant, c'est quatre. Nous avons introduit quelques éléments supplémentaires et élargi un peu plus le Conseil d'Administration.

Je vois qu'il n'y a pas de question. Si la proposition vous convient, je vous propose de passer au vote.

(Monsieur le Président soumet la proposition de représentation de l'UPEC au CA du PRES au vote.)

Contre ? Personne.

Procurations contre ? Personne.

Abstentions ? Personne.

Procurations abstention ? Personne.

La proposition de représentation de l'UPEC au CA du PRES est adoptée à l'unanimité.

2. VIE DE L'ETABLISSEMENT

2.1. Les principes et les fourchettes des PCA et PRP

M. CUESTA.– Vous avez dans vos documents les propositions de Prime pour Charges Administratives et de Prime de Responsabilité Pédagogique au titre de l'année 2011–2012 – là, nous faisons plutôt du rattrapage –, et au titre de 2012–2013 pour afficher, avant que les fonctions soient prises par les collègues, les montants des primes et non *a posteriori*. Nous

allons faire deux années d'un coup. Nous récupérons une année et nous faisons pour l'année suivante.

Dans ces différentes fourchettes, vous avez une liste de Primes pour Charges Administratives, une colonne liée au minimum de cette prime et une colonne liée au maximum de cette prime, le maximum de la prime des vice-présidents et assesseurs. Je vous propose de rayer le mot « de conseil » dans le terme « assesseurs de conseil ». Nous allons garder « assesseurs », parce qu'il n'y a pas forcément que des assesseurs aux conseils. Nous allons voter là-dessus. Le maximum, 9 168 euros, est en fait aligné sur la Prime d'Administration, qui est fixée par arrêté, des Directeurs d'I.U.T. Le Conseil avait déjà voté l'alignement de la prime du Directeur d'I.U.F.M. il y a de cela quelque temps et avait voté l'année dernière l'alignement des primes des vice-présidents sur cette Prime d'Administration, elle est fixée pour l'année universitaire en cours à 9 168 euros. Voilà pourquoi la somme n'est pas arrondie comme les autres.

L'idée est de faire voter le Conseil sur le principe. On ne sait jamais. Cette prime est indexée sur la valeur du point d'indice. Donc, si le point d'indice augmentait pour l'année 2012-2013, l'idée serait d'augmenter la prime sans qu'il y ait besoin d'un vote du Conseil en sachant que ce serait assez modéré s'il y avait une augmentation du point d'indice.

Nous vous avons donné la référence de la valeur actuelle, mais nous votons bien sur le principe de l'alignement sur la Prime d'Administration des Directeurs d'I.U.T. qui est fixée par arrêté.

Sur les autres données à l'intérieur du tableau, les Primes de Responsabilité Pédagogique se trouvent dans la deuxième partie. Vous avez à côté, pour toutes ces primes et certaines Primes de Charges Administratives, un équivalent horaire. Cet équivalent horaire, pour les Primes de Responsabilité Administrative, est obligatoire. En effet, les textes précisent que l'on doit être entre 12 heures et 96 heures. Les textes fixent le minimum et le maximum. Donc, vous avez les valeurs qui sont proposées. Ce sont des valeurs identiques à celles qui ont été votées l'année dernière au Conseil d'Administration. Il n'y a pas d'augmentation de primes pour l'année 2011-2012 ni pour l'année 2012-2013.

Y a-t-il des questions ?

Mme GOLDSTEIN.– Nous avons des dénominations un peu différentes à l'I.U.F.M., mais je suppose que « responsable d'un master », c'est « responsable de filières » ?

M. CUESTA.– Oui. Ce sont des dénominations très larges justement pour que cela puisse recouvrir à peu près tout ce qui est fait dans toutes les formations de l'Université. Sinon, la liste serait bien plus longue.

M. GEIGER.– À titre de complément, l'ensemble des libellés I.U.F.M. converge et aura convergé avec les libellés universitaires au 1^{er} septembre 2012. Il n'y aura plus de particularité I.U.F.M. ou vous changerez de Directeur ! *(Rires.)*

M. LE PRESIDENT.– S'il n'y a pas de remarque ou de commentaire, je vous propose de passer au vote.

(Monsieur le Président soumet la proposition des principes et fourchettes des PCA et PRP au vote.)

Contre ? Personne.

Procurations contre ? Personne.

Abstentions ? Personne.

Procurations abstention ? Personne.

La proposition des principes et fourchettes des PCA et PRP est adoptée à l'unanimité.

3. ORGANISATION DES ETUDES

3.1. Adoption des calendriers des formations pour l'année 2012–2013 (sous réserve d'avis favorable du CEVU)

M. LE PRESIDENT.– Vous avez un tableau qui vous donne les différentes composantes pour lesquelles les dossiers nous sont remontés. Vous verrez que toutes les composantes n'apparaissent pas. C'est bien parce que nous n'avons pas voulu bloquer le vote du CA par rapport à ces calendriers que nous n'avons pas souhaité avoir l'exhaustivité. C'est important de considérer que vous avez une grande partie mais que, pour les omissions, ce ne sont pas des omissions mais des composantes pour lesquelles nous vous proposerons un vote au prochain Conseil d'Administration.

Pour les composantes qui sont présentées dans ce tableau, vous voyez qu'il y a eu un travail qui a été effectué en commission où chacune des propositions a été discutée. Dans le cadre du CEVU, nous avons rediscuté de certains points qui avaient été discutés dans ces commissions. Nous avons redonné quelques éclairages. Globalement, nous n'avons pas

considéré qu'il y avait de sujets essentiels. Il y a eu quelques points d'éclaircissement qui ont été apportés. Je pense en particulier pour la Faculté des sciences et pour la Faculté de médecine. Vous avez les avis du CEVU qui sont tous favorables. Il y a juste pour l'I.U.T de Sénart où il y a une attente de complément d'information qui sera examinée de façon postérieure à ce CA. Là encore, nous n'avons pas voulu bloquer. Nous préférons dire que nous le passons et que, sous réserve du fait que les informations puissent nous être apportées, nous considérerons que cela aura été voté en CA.

Vous avez différents commentaires mais il n'y a pas, *a priori*, d'élément majeur. Les précisions que vous voyez sont des précisions et des corrections qui ont été demandées au niveau du CEVU. Vous avez un résumé des discussions que nous avons pu avoir au CEVU et les éléments qui font que, après le CEVU, nous pouvons considérer que nous pouvons vous proposer ce vote des calendriers pour les différentes composantes représentées ici.

Avez-vous des commentaires ? *(Non.)*

Cela prouve que nous avons travaillé en amont de la bonne manière. Si vous n'avez pas de question ou de commentaire, je vous propose de passer au vote.

(Monsieur le Président soumet les calendriers des formations pour l'année 2012-2013 au vote.)

Contre ? Personne.

Procurations contre ? Personne.

Abstentions ? 2.

Procurations abstention ? 1.

Les calendriers des formations pour l'année 2012-2013 sont adoptés à la majorité des membres du Conseil d'administration.

4. OFFRE DE FORMATION ET PEDAGOGIE

4.1. Demande de création et renouvellement de diplômes d'université (sous réserve d'avis favorable du CEVU)

M. LE PRESIDENT.– Ne croyez pas que le CEVU est tari et qu'il n'y a plus d'informations qui lui arrivent. Ce n'est pas cela. Il y a eu des discussions assez longues vis-à-vis des différents DU. Dans mon souvenir, il y en avait au moins cinq en création et une bonne douzaine en

renouvellement. Nous n'avons pas souhaité vous les faire passer, parce qu'il n'y avait pas l'ensemble des éléments financiers. Il y a d'abord le passage en commission des moyens qui se fera avant. Comme les dossiers ne sont pas complets, comme de règle, nous ne les avons pas fait passer. Le seul dossier que nous avons à discuter, c'est le CLES niveau 2.

M. CUESTA.– Il vous est proposé une tarification pour des candidats extérieurs à l'UPEC – cela ne concerne pas nos étudiants – pour faire passer le CLES (Certificat en Langue de l'Enseignement Supérieur) qui est proposé à 50 euros. Cela avait été voté en séance du 23 janvier 2012 et adopté pour 2 ans. Il fallait proposer une tarification pour les étudiants extérieurs à l'UPEC qui se présenteraient au CLES, parce que si nous ne mettons pas de tarification pour les extérieurs à l'UPEC, il est possible qu'un grand nombre d'étudiants viennent le passer à l'UPEC. Donc, pour éviter d'engorger l'Université par des étudiants qui viendraient passer ce certificat, il vous est proposé d'avoir une tarification à 50 euros pour les extérieurs à l'Université pour ce CLES, nous nous sommes alignés avec les tarifs d'autres universités. C'est moins cher que les certifications comme le TOEIC ou CLES certifications équivalentes.

Avez-vous des questions ?

M. THIARD.– Sur la tarification, est-ce que ce tarif est vraiment celui proposé par tous les autres établissements franciliens qui proposent le CLES 2 ? Quand on regarde la décomposition potentielle des coûts, cela va probablement au-delà de 50 euros par étudiant.

M. CUESTA.– Premièrement, je ne sais pas si l'étude a été faite sur l'ensemble des établissements franciliens. C'est Murielle CONAN qui est à l'ENVA et qui met en place ce CLES chez nous qui a fait l'étude. Je ne sais pas si elle est exhaustive au moins de ce point de vue. Il est bien sûr évident que c'est inférieur au coût si l'on doit former tous les étudiants qui viendraient suivre des préparations, donc qui suivraient des heures où l'on paierait les enseignants qui font cette préparation. Mais nous n'avons pas d'idée sur ce que cela va engager comme dépenses vis-à-vis de ces extérieurs, puisque nous ne savons pas combien il y aura d'extérieurs. Nous avons adapté ce qui est pratiqué ailleurs en faisant le pari que cela n'engendrait pas des coûts trop élevés pour l'UPEC en couvrant toute la partie « organisation d'examens et correction », puisqu'il y a des enseignants qui travaillent à la correction.

M. FALL.– Cela touchera quelles formations ?

M. CUESTA.– Tout le monde peut être touché, c'est-à-dire que tous les étudiants de

l'Université pourraient très bien passer ce certificat. Il n'y a pas de formation particulière. C'est un peu l'équivalent du C2i. Tout étudiant de l'Université peut passer le C2i (certificat informatique). Mais là, c'est un certificat de langue qui est très franco-français.

M. ARDOIN.– Qu'en est-il du CLES de niveau 1 ? Pourquoi le CLES de niveau 2 et pas de niveau 1 ? C'est juste une question technique.

M. CUESTA.– Je demande un joker ! Je ne sais pas.

M. ARDOIN.– Il est quand même beaucoup plus utile que le CLES de niveau 1 qui ne sert quasiment à rien.

M. CUESTA.– Le CLES 1 a un niveau relativement bas. En effet, peut-être que c'est pour cette raison que l'on ne propose que le 2, parce qu'il y a une équivalence CLES-TOEIC dans les catégories. Cela veut dire qu'en dessous, cela ne sert pratiquement à rien. Je suppose que c'est pour cela que l'on organise le CLES 2.

M. ARDOIN.– C'est juste une note d'information et une curiosité.

M. PALAU.– Le CLES 2 est plus adapté à l'enseignement supérieur en termes de niveau.

M. LE PRÉSIDENT.– Les réponses aux questions ayant été apportées, je considère que nous pouvons voter.

M. GIRAL.– Il faudra corriger les fautes d'orthographe.

M. CUESTA.– Là, nous votons la tarification et non la note. C'est 50 euros pour les extérieurs à l'UPEC.

M. GIRAL.– Et peut-être préciser les langues ? Non ?

M. CUESTA.– Je suis certain de l'anglais, mais je ne sais pas s'il y a d'autres langues...

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, mais il vaudrait peut-être mieux le préciser.

Sous réserve de la précision des langues qui doivent être impliquées et que l'on corrige les fautes d'orthographe, nous passons au vote.

(Monsieur le Président soumet la demande de création et de renouvellement de diplômes d'université au vote.)

Contre ? 2.

Procurations contre ? 1.

Abstentions ? Personne.

Procurations abstention ? Personne.

La demande de création et de renouvellement de diplômes d'université est adoptée à la majorité des membres du Conseil d'administration.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. PV du 13 avril 2012

M. LE PRÉSIDENT.– Je remercie au passage la sténotypiste pour la célérité à laquelle nous avons les comptes rendus, car d'un Conseil d'Administration à l'autre, nous pouvons les voter.

Il y a peut-être des remarques qui nous sont remontées ou des souhaits de modification ?
(Non.)

S'il n'y a pas de remarques, je vous propose de passer au vote.

(Monsieur le Président soumet l'approbation du PV du 13 avril 2012 au vote.)

Contre ? Personne.

Procurations contre ? Personne.

Abstentions ? Personne.

Procurations abstention ? Personne.

Le procès-verbal de la séance du 13 avril est adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.– Y a-t-il des questions diverses ?

M. ARDOIN.– J'ai déjà posé la question à la DAJG qui a transmis au SUMPPS, je pense. Quand vont se passer les élections des représentants au Conseil de service du SUMMPS ? En effet, il n'y a toujours pas eu de réponse alors que nous avons revoté les statuts du SUMMPS au CA précédent. La plate-forme Santé avançant à grands pas à l'UPEC, il aurait été de bon ton, je pense, que le Conseil de service soit constitué pour le SUMMPS.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est une belle remarque ! Il est vrai qu'il serait bien que l'on puisse, sur la plate-forme Santé... Je peux peut-être vous dire quelques mots sur la plate-forme Santé.

Dans les promesses que nous avons faites, nous avons considéré qu'il fallait mieux prendre en compte plusieurs éléments de la vie de campus, en particulier sur les aspects vie de campus directement en lien avec les restaurations, les aspects culturels et également en

matière d'essai de prise en charge de santé, en particulier de santé pour les étudiants.

Vous avez sans doute entendu dire ces dernières 48 heures que la question de la santé des étudiants était très débattue. Il y a eu plusieurs interventions dans ce sens suite à une quatrième enquête de la LMDE qui montre que les étudiants ont de plus en plus de mal à se soigner et surtout à rentrer dans ce que l'on appelle « le parcours de soin », considérant qu'ils ne savent pas très bien à quelle porte frapper pour être pris en charge. C'était au mois de février ou mars. Nous avons un peu travaillé le sujet en lien avec l'Université et en particulier les services du SUMMPS, la Faculté de médecine en lien avec son département de médecine générale et plus particulièrement le collège des maîtres de stage universitaire qui sont des médecins généralistes et qui prennent en charge un certain nombre d'étudiants en dernière année pour leur montrer ce qu'est l'apprentissage de la médecine générale en ville et en association avec le Conseil de l'ordre des médecins qui, lui-même, a sous ses ordres l'ensemble des médecins du Val-de-Marne mais également des structures un peu particulières que l'on appelle des « services d'accueil de médecine initiale ». C'est un peu l'équivalent d'urgences, mais ce ne sont pas des urgences qui se trouvent à l'hôpital. Ce ne sont pas des dispensaires de santé. Ce sont des structures qui fonctionnent avec les médecins généralistes sous l'égide du Val-de-Marne et qui permettent l'accueil des patients jusqu'à minuit dans la journée et le samedi et le dimanche. L'idée générale est de mettre en lien ces structures et de faire en sorte que les étudiants puissent être informés qu'en se présentant pour des cas urgents directement au SAMI, donc en lien avec l'ordre des médecins, sur des éléments un peu plus chroniques, ils peuvent rentrer dans le cadre des médecins généralistes du collège de la Faculté de médecine et donc avoir une consultation à un coût relativement faible, parce que c'est en secteur 1 et pas en secteur 2. Le secteur 1 est garanti. « Secteur 1 garanti », cela veut dire qu'au lieu de 23 euros, c'est 6,90 euros. D'autre part, au niveau de l'Université, ils peuvent taper à la porte du SUMPPS pour pouvoir avoir un certain nombre d'informations et être pris en charge. Pas plus tard qu'hier - c'est aussi probablement l'une des raisons pour laquelle Alexis ARDOIN pose la question -, on travaillait avec le Conseil de l'ordre et les médecins généralistes pour mettre en place tout cela. Tout cela est beau dans le discours, mais sur l'organisation, c'est un peu plus compliqué. L'idée est de faire en sorte que l'on puisse également débattre en lien avec les mutuelles. Derrière la santé, il y a la prise en charge de la mutuelle. Il y a le problème de la mutuelle de base et il

y a la mutuelle complémentaire. C'est celle qui nécessite ces 6,90 euros. On effectue ce travail. Dans ce cadre de liens entre l'Université et le SUMPPS, nous avons rencontré Monsieur LELU et nous en avons discuté. Il est d'accord pour avancer sur le sujet. L'organisation plus générale du SUMPPS est quelque chose qui va prendre probablement un peu plus d'importance.

Sans avoir répondu directement à votre question, Monsieur ARDOIN, mais considérant que l'on allait s'en occuper, c'était pour exprimer à la DAJG tout l'intérêt que pouvaient avoir la Direction de l'Université et les étudiants sur ce projet.

M. TAVERNIER.– J'en profite pour passer un message. Ce genre de questions, adressez-les plutôt à la Direction générale des services ou au cabinet qu'à la DAJG qui a largement de quoi s'occuper. Cela vaut pour l'ensemble des questions qui relèvent de ces aspects-là. Le problème de la Direction des Affaires Juridiques et Générales, c'est qu'il y a « générales » dans le titre. Il y a des dossiers extrêmement importants sur lesquels cette Direction doit avancer. Ce n'est pas un cabinet de consultation juridique en interne à l'Université qui croule un peu sous les questions. Ce n'est pas un message spécifiquement pour vous. Cela concerne l'ensemble de la communauté. C'est dans le rôle du cabinet ou de la Direction générale des services de répartir les questions. N'hésitez-pas plutôt à nous solliciter que la DAJG.

M. ARDOIN.– Je ne blâmais pas du tout la DAJG, qui a été exemplaire dans sa rapidité de réponse. C'était pour interpeller quant à cette question.

M. LE PRESIDENT.– Il n'y a pas d'autres questions ? (*Non.*)

Je vous souhaite un très bon week-end. Je vous remercie d'avoir été présents ce vendredi après-midi. Certains vont encore travailler au Conseil d'Administration restreint.

La séance est levée à 15 heures 12.

